L'an deux mille vingt-six et le vendredi deux octobre à 09 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 25 septembre 2026 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. Thierry REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :
M. REPENTIN, Président du CCAS (pour les délibérations 3.1 et 4.1)
Mme DESROCHES-AFCHAIN, Vice-Présidente
Mmes ALVERNHE, GAGNIEUX, MARTIN (pour les délibérations 3.1 et 4.1), KREUTER, TAMBURINI
MM LEROY, GROLLIER, LASSAUNIERE, VANLEMMENS (pour les délibérations 3.1, 4.1, 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 2.1), GODET

Etaient excusé(e)s :
M. REPENTIN, Président du CCAS (pour les délibérations 1.1, 1.2, 1.3 1.4, 1.5, 2.1 et 2.2 - donne pouvoir à Mme Sandrine DESROCHES-AFCHAIN)
Mmes BRUSSON (donne pouvoir Mme MARTIN), MARTIN (pour les délibérations 1.1, 1.2, 1.3 1.4, 1.5, 2.1 et 2.2), MICHAL
MM. PAUCHET (Vice-Président délégué - donne pouvoir à Mme GAGNIEUX), VANLEMMENS (pour la délibération 2.2 - donne pouvoir à M. GROLLIER), GACHET

1. FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

1.4 APPEL D'OFFRE OUVERT RELATIF A L'ACQUISITION DE CHANGES A USAGE UNIQUE ET ACCESSOIRES CONNEXES POUR PERSONNES AGEES : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Le CCAS a lancé un appel d'offre ouvert relatif à l'acquisition de changes à usage unique pour personnes âgées afin de renouveler le marché en cours dont le terme est au 07 novembre 2026.

Cette prestation de fourniture concerne les trois EHPAD (Charmilles-Clématis-Corolle) du CCAS.

La procédure réalisée est un appel d'offre ouvert sous forme d'un accord-cadre à bons de commande établi sur une durée de 4 ans, avec un montant maximum annuel fixé à 80 000 € HT.

Le dossier de consultation des entreprises a été publié le 15 juillet avec une date de réception des offres fixée au 20 août.

Trois offres ont été déposées.

A l'issue de la Commission d'Appel d'Offre qui s'est tenue le 24 septembre, l'attributaire retenu est la société Activ Médical Disposables (AMD).

◆ **Résolution :**

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offre
- autorise le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'acte d'engagement et les documents afférents à la mise en œuvre du marché.
- Monsieur le Président ou son représentant, la directrice du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
073-267310050-20261002-26_01187-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Publication 15/10/2026

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
  - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
  - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 16
Présents : 10
Pouvoir : 2

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.
Thierry REPENTIN

Par délégation,
La Vice-Présidente
Sandrine DESROCHES-AFCHAIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CHAMBERY -

Accusé de réception en préfecture
073-267310050-20261002-26_01187-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026